



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 6594

Texte de la question

M. Pierre-Remy Houssin demande a M. le ministre d'Etat, ministre de l'interieur et de l'aménagement du territoire, quels sont les effectifs de policiers nationaux sur le territoire de Bobigny (Seine-Saint-Denis) actuellement et s'il est dans ses intentions de developper les effectifs sur cette ville particulierement touchee par l'insecurite.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est fermement resolu a doter la police nationale de l'ensemble des moyens necessaires au developpement de sa capacite de lutte contre la delinquance. D'ores et deja, des efforts importants ont ete faits au plan legislatif. Ainsi, la loi no 93-992 du 10 aout 1993, donne aux services de police la possibilite de controler l'identite de toute personne, afin de prevenir une atteinte a l'ordre public, notamment a la securite des personnes et des biens. Quant a la loi no 93-1027 du 24 aout 1993, elle concerne les conditions d'entree, d'accueil et de sejour des etrangers en France, dans le cadre de la maitrise de l'immigration. Des efforts sont aussi faits sur le niveau des equipements et de la logistique pour accroitre les techniques de police de proximite et de lutte contre la petite et moyenne delinquance, notamment en ce qui concerne la toxicomanie et le « deal » de rue. A ce titre, la Seine-Saint-Denis, a l'instar des autres departements de la banlieue parisienne, continue de figurer parmi les sites prioritaires d'amelioration du service public. Le commissariat de police de Bobigny compte actuellement 13 fonctionnaires en civil, 117 en tenue et 5 agents administratifs, auxquels il faut ajouter 7 policiers auxiliaires et 3 agents de surveillance de la police nationale. Compare au 1er janvier 1993, ce potentiel presente un gain d'un fonctionnaire en civil et de 5 en tenue. Cet effort de renforcement des effectifs a ete poursuivi a l'occasion de l'affectation, debut decembre 1993, de la 124e promotion de gardiens de la paix. C'est ainsi que sur les 150 policiers stagiaires qui prendront leurs fonctions en Seine-Saint-Denis, le 3 janvier 1994, 9 d'entre eux rejoindront le commissariat de Bobigny. De plus, dans le cadre des procedures d'avancement, deux inspecteurs divisionnaires y ont ete nommes, debut decembre 1993. Il est souligne que sous l'autorite des prefets et des procureurs de la Republique, tous les services doivent definir, dans le cadre des plans departementaux de securite, leurs priorites en matiere de lutte contre la delinquance. Les differents acteurs contribuant a la securite, seront ainsi conduits a coordonner l'emploi de leurs moyens respectifs dans un esprit de complementarite.

Données clés

Auteur : [M. Houssin Pierre-Rémy](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6594

Rubrique : Police

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 octobre 1993, page 3410

Réponse publiée le : 17 janvier 1994, page 265